

Marie-Martine Schyns ne touchera quasiment pas au décret Inscription

Le bonus pour les enfants des communes sans école secondaire supprimé?

NATHALIE BAMPS

La révision du décret Inscription, ce dispositif qui régule les inscriptions en 1^{ère} secondaire, était dans l'air depuis un an déjà. Le changement de ministre de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ne modifie pas les choses. D'après nos informations, le dispositif a de fortes chances d'être adapté par Marie-Martine Schyns, qui succède à Joëlle Milquet à ce poste.

Ne vous attendez néanmoins pas à une grande révolution. Le partenaire PS de la coalition n'est pas chaud pour modifier le système existant. Joëlle Milquet avait déjà tenté une refonte globale du sys-

tème, sans qu'un texte ne passe la rampe des intercabinets pour être déposé formellement sur la table du gouvernement.

Au tour de Marie-Martine Schyns de s'y coller. Plus prudente, cette dernière pourrait envisager de modifier un seul des critères qui permet de déterminer l'ordre de classement des élèves pour l'inscription dans l'école de leur choix. Il s'agit pourtant d'un critère important. Surnommé «super-joker», il permet aux enfants domiciliés dans une commune n'abritant pas d'école secondaire d'avoir un poids plus important dans l'indice général du classe-

ment (et donc de passer devant les autres). Ce critère, qui avait été mis en place à la demande de communes du Brabant wallon, mais aussi de Berchem-Sainte-Agathe, en Région bruxelloise, pourrait être supprimé.

Au cabinet de Marie-Martine Schyns, on ne confirme pas. On déclare juste que «toutes les possibilités sont sur la table, y compris celle de ne toucher à rien». **LIRE EN PAGE 3**

«Toutes les possibilités sont sur la table, y compris celle de ne toucher à rien.»

**CABINET DE
MARIE-MARTINE SCHYNS**

Schyns pourrait rayer le super-joker du décret Inscription

Le critère donnant plus de poids aux élèves provenant de communes sans écoles secondaires pourrait passer à la trappe si le décret Inscription venait à être retouché.

NATHALIE BAMPS ET MARTIN BUXANT

Touchera, touchera pas? En héritant des dossiers «enseignement» de Joëlle Milquet, la nouvelle ministre, Marie-Martine Schyns, se retrouve à nouveau avec le décret Inscription dans les pattes. Des placards de sa collègue, elle a ressorti un texte «bis» fin prêt. Joëlle Milquet planchait depuis plusieurs mois sur un texte ayant pour objectif de rectifier certains critères du décret régissant les inscriptions en 1^{ère} secondaire. Sur la table, il y avait par exemple la suppression du critère «distance domicile-école primaire», ou le renforcement du choix pédagogique des parents.

Ces pistes ne seraient plus, aujourd'hui, d'actualité. Mais une autre (re)fait son apparition: la suppression du critère «super-joker», ce critère qui offre un poids

plus important aux élèves des communes où il n'y a pas d'écoles secondaires. Au cabinet Schyns, on se refuse à confirmer. «Toutes les options sont sur la table», dit-on.

Ce critère avait été introduit sous la pression de certaines communes du Brabant wallon, Villers-la-Ville en tête ainsi que Berchem-Saint-Agathe, en région bruxelloise. Ne disposant pas d'établissement secondaire sur leur territoire, les élèves reportent leurs choix sur les communes avoisinantes, augmentant alors la pression. Jette ou Ganshoren en ont notamment fait les frais.

Supprimer ce critère ferait ainsi baisser la pression sur ces communes. Mais inévitablement, il créera une nouvelle population de mécontents, particulièrement dans le Brabant Wallon...

«Quoi qu'on fasse, on reportera toujours le problème ailleurs», commente un centriste. Anne François, coordinatrice de l'ASBL ELEVeS (une ASBL qui combat la liberté de choix des parents et s'affiche toujours en pointe du combat contre le décret Inscription) signale de son côté qu'il n'y a

qu'une seule manière de répondre aux tensions: détricoter entièrement le décret, et se concentrer sur la création de places dans les écoles. «Car au final, c'est là que se situe bel et bien le problème. La hausse démographique continue. On le voit encore cette année: le premier tri pour la rentrée 2016 montre une tension plus forte qu'avant», dit-elle.

Au cabinet de Marie-Martine Schyns, on confirme: «Cette année, on compte 1.260 élèves qui n'ont pas décroché leur premier choix d'école. L'an dernier, à ce stade, on n'était qu'à un peu plus de 1.000 élèves...»

Effets pervers

«Cette tension de plus en plus forte a un autre effet pervers dramatique: d'une part, les familles de classe moyenne quittent Bruxelles, d'autre part les familles moins aisées commencent aussi à ressentir les tensions», dit Anne François. Cela étant, détricoter le décret est une option inenvisageable à l'heure actuelle. Mais réaliser des ajustements à la marge est tout aussi compliqué, politiquement parlant. Car du côté du partenaire socialiste on aimerait autant laisser le décret en l'état...

Si Joëlle Milquet avançait avec une prudence de Sioux sur ce dossier, traînant pour déposer un texte au gouvernement,

c'est notamment car elle craignait un bras-de-fer avec ses collègues socialistes. Le PS n'est en effet pas favorable à donner plus de poids au choix pédagogique des parents. Il pourrait entraîner (ou renforcer?) la désaffection des parents pour l'enseignement officiel ou communautaire, au profit de l'enseignement libre (qui concentre déjà la majeure partie des écoles dites «pleines»).

«Il y a beaucoup d'écueils sur la route d'une modification du décret, conclut un proche du dossier. La suppression du super-joker pourrait être la porte de sortie la plus facile à prendre...»

1.260

élèves

Au stade actuel de la procédure d'inscription en 1^{ère} secondaire pour la rentrée 2016, 1.260 élèves n'ont pas obtenu leur 1^{er} choix. Un nombre nettement plus élevé qu'en 2015.